

**Questionnaire SUR LES DROITS FONCIERS ET LES DROITS DES USAGers dans lA pÊche de Capture**

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

Parrainé par: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**Vous avez des questions?**

 Veuillez contacter l’équipe sur les régimes fonciers des pêches de la FAO

 Email: **UserRights-2018@fao.org**

**Cette étude est volontaire. Toutes les réponses sont anonymes.**

## POURQUOI CETTE ÉTUDE EST-ELLE RÉALISÉE?

La pêche marine et continentale fournit à des millions de personnes dans le monde des opportunités pour assurer leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance. Faire progresser les connaissances en matière d'accès, d'utilisation et de gestion des pêches de capture marines et continentales à l'aide de différents types d'approches fondées sur les droits est une étape cruciale vers la réalisation des [objectifs de développement durable](https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300) (ODD) et pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les moyens d’existence.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré un [Programme](http://www.fao.org/3/a-mq773e.pdf) de travail mondial visant à faire progresser les connaissances sur les régimes fonciers et les approches fondées sur les droits applicables au secteur de la pêche afin de développer les connaissances et une compréhension commune des formes appropriées de régimes fonciers et d’approches fondées sur les droits. Accueilli par la 32e session du Comité des pêches (COFI 32) en juillet 2016, le Programme de travail mondial vise à garantir qu'une gouvernance responsable des régimes fonciers dans les pêches de capture continentales et marines contribue à renforcer la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et le développement durable, et l'utilisation des ressources, en fournissant une plateforme neutre pour l'échange d'expériences et de connaissances.

Ce questionnaire est étroitement lié au Programme de travail mondial et a été conçu pour recueillir des informations sur un large spectre de droits de pêche dans le monde pouvant être comparées.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CE QUESTIONNAIRE?

L'objectif général de ce questionnaire est de recueillir des informations comparables sur les approches de gestion des pêches fondées sur les droits dans le secteur de la pêche industrielle et la pêche artisanale du monde entier, notamment:

* Les différentes formes d'approches fondées sur les droits (incluant les droits d’usage légalement reconnus et les droits d’usage coutumiers)
* Les usages polyvalents et conflits dans la gestion de la pêche de capture et des zones côtières
* Les aspects sociaux des droits fonciers et des droits d’usage
* Les droits fonciers et les droits d'usage dans la pêche continentale et la pêche marine.

## QUI DOIT REMPLIR CE QUESTIONNAIRE?

Le questionnaire devrait être rempli par des personnes ou des groupes d'individus qui connaissent la pêcherie sélectionnée. Nous espérons que les personnes interrogées représenteront une grande variété d'organisations et de sites dans le monde.

## COMMENT LES RÉSULTATS DE CETTE ÉTUDE SERONT-ILS UTILISÉS?

Nous aimerions inviter chaque personne qui remplit ce questionnaire à présenter et discuter de leurs réponses en tant qu'étude de cas à la[*Conférence mondiale sur les droits fonciers et les droits des usagers dans le secteur de la pêche 2018: Atteindre les objectifs de développement d’ici à 2030*](http://www.fao.org/about/meetings/user-rights/fr/) (UserRights 2018) à Yeosu, en République de Corée, du 10 au 14 septembre 2018. UserRights 2018 constitue un forum international pour l’échange d'informations et d'expériences pratiques sur les approches fondées sur les droits, qui met l'accent sur la façon dont elles contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable.

Toute personne participant à UserRights 2018 est invitée à synthétiser les réponses fournies dans le questionnaire dans une étude de cas à rédiger à partir du modèle fourni et élaboré par la FAO. La FAO rassemblera ensuite toutes les études de cas et les réponses au questionnaire dans un site proposé en ligne, consultable par tous, qui pourra être utilisé pour échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre les pays. Les études de cas seront également utilisées pour analyser et identifier les défis futurs et partager les solutions possibles.

## INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Nous aimerions que vous remplissiez ce questionnaire en choisissant une pêche que vous connaissez bien. La pêcherie que vous choisissez peut être industrielle, artisanale, ou bien ces deux modes peuvent interagir entre eux.

Veuillez noter que **seule** la pêche de capture (marine et continentale) est concernée.

Le questionnaire devra être complété électroniquement, en utilisant ce document Microsoft Word. Il peut être complété en anglais, français ou espagnol.

* Lorsque des réponses ouvertes sont posées, les réponses ne doivent pas dépasser 12 lignes.
* Nous recueillons favorablement les informations supplémentaires, notamment les références, les données et les statistiques. Veuillez envoyer ces informations supplémentaires lorsque vous soumettez votre questionnaire dûment rempli.

Si vous estimez que d'autres précisions sont nécessaires concernant le questionnaire et la façon de le remplir, veuillez également contacter l'équipe de la FAO qui travaille sur les régimes fonciers dans le secteur de la pêche à l'adresse mail suivante: UserRights-2018@fao.org en indiquant «Questionnaire sur les droits fonciers et les droits des usagers dans la pêche de capture».

## DATE LIMITE ET SOUMISSION

**Nous aimerions recevoir votre questionnaire dûment complété avant le 15 juillet 2018 et votre étude de cas avant le 1er septembre 2018.**

Veuillez soumettre le questionnaire dûment rempli par courrier électronique à l'équipe de la FAO chargée des régimes fonciers dans le secteur de la pêche:

UserRights-2018@fao.org

Nous vous remercions pour le temps consacré et votre participation!

## Partie I – Informations personnelles

### Nom: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Pays de résidence: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Institution:Cliquez ici pour entrer du texte.

### Fonction(s) et activités actuelles: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Email:Cliquez ici pour entrer du texte.

## Partie II - Description de la pêcherie

*Dans les sections ci-dessous, veuillez fournir des informations sur la pêcherie et les communautés impliquées dans la pêcherie que vous avez choisie. Cette information doit permettre de comprendre le contexte dans lequel se fait l’attribution des droits (légalement reconnus ou coutumiers) mais également l'effet de l'approche fondée sur les droits sur les pêcheurs.*

## Présentation de la pêcherie

### De quelle pêcherie aimeriez-vous parler dans ce questionnaire?

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Dans quelle zone géographique se déroulent les activités de capture de cette pêcherie? Veuillez indiquer la distance de pêche à partir du rivage ainsi que les pays et provinces spécifiques où la pêche a lieu, et s'il s'agit d'eaux relevant de la juridiction nationale. *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  **Haute mer (au-delà de 200 mn de la côte)**[ ]  **Zones au large relevant de la juridiction nationale (à plus de 12 mn de la côte)** [ ]  **Zones côtières à moins de 3 mn de la côte**[ ]  **Zones côtières entre 3 et 5 mn de la côte**[ ]  **Zones côtières entre 3 et 12 mn de la côte**[ ]  **Écosystèmes continentaux d'eau douce** | **Pays spécifiques** Cliquez ici pour entrer du texte.**:** **Provinces spécifiques:** Cliquez ici pour entrer du texte. |

**Si possible, veuillez fournir une carte des sites de pêche dans un fichier séparé lorsque vous soumettez ce questionnaire.**

### Dans quel(s) écosystème(s) la pêche est-elle pratiquée? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Archipel

[ ]  Plage

[ ]  Littoral/Près du rivage

[ ]  Récif de corail

[ ]  Grands fonds

[ ]  Estuaire

[ ]  Fjord

[ ]  Zone intertidale

[ ]  Lagon

[ ]  Lac

[ ]  Mangrove

[ ]  Pleine mer

[ ]  Rivière

[ ]  Marais salant

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### *Quelles sont les espèces les plus importantes capturées dans cette pêcherie? Veuillez indiquer jusqu'à six espèces.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom commun**  | **Nom scientifique (si connu)** | **Saison de pêche (mois de l’année)** |
| ***Exemple: Morue du Pacifique*** | *Gadus microcephalus* | *Mai à août*  |
| 1Cliquez ici pour entrer du texte..  | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| 2. Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| 3Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| 4. Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| 5. Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| 6. Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Indiquez le statut général des espèces que vous avez énumérées dans la question 4.

|  |
| --- |
| **Nom commun des espèces** |
| **1.** Cliquez ici pour entrer du texte. | 2. Cliquez ici pour entrer du texte. | 3. Cliquez ici pour entrer du texte. | 4. Cliquez ici pour entrer du texte. | 5Cliquez ici pour entrer du texte. | 6. Cliquez ici pour entrer du texte. |
| [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas | [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas | [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas | [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas | [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas | [ ]  Inexploité[ ]  Sous-exploité[ ]  Pleinement exploité[ ]  Surexploité[ ]  Épuisé[ ]  En cours de rétablissement[ ]  Aucune évaluation[ ]  Je ne sais pas |

### Une évaluation du stock a-t-elle été réalisée pour comprendre le statut des espèces cibles par cette pêcherie?

[ ]  Non

[ ]  Oui

6a) Si oui, à quelle fréquence une évaluation des stocks est-elle effectuée pour cette pêcherie?

 [ ]  Annuellement

 [ ]  Tous les deux ans

 [ ]  Tous les 5 ans

[ ]  Autre (veuillez expliquer): Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les captures destinées à la **consommation humaine** sont acheminées vers quels marchés?

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Destination du produit (*cochez les bonnes cases*)** |
| **Nom commun des espèces** | **Consommation domestique/troc (échange contre paiement de biens ou services** | **Vente directe locale (échange contre paiement monétaire)** | **Vente sur marchés domestiques** | **Vente sur marchés internationaux** | **Transformation à bord et/ou livraison aux transformateurs** |
| 1. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 2. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 3. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 4. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 5. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 6. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

1. Comment les prises de cette pêche sont-elles utilisées?

[ ]  Consommation humaine directe (le poisson est consommé frais, peu ou pas transformé)

[ ]  Réfrigéré pour être transformé localement

[ ]  Réfrigéré pour être transformé en usine

[ ]  Séché, fumé ou salé localement

[ ]  Congelé pour être transformé localement

[ ]  Congelé pour être transformé en usine

### Quel pourcentage de la capture est destiné à la **consommation non humaine** (par ex., transformation en farine de poisson)?

[ ]  Aucune capture n'est utilisée pour la consommation non humaine

[ ]  1-25 %

[ ]  26-50 %

[ ]  51-75 %

[ ]  76-100 %

## Les communautés de pêcheurs et les activités de pêche

### D’où proviennent généralement les pêcheurs (armateurs, équipages et capitaines) qui participent à cette pêche?

[ ]  Le même pays et la même communauté de pêche/port/sites de débarquement

[ ]  Le même pays, mais différentes communautés de pêche/ports/sites de débarquement

[ ]  Plusieurs pays

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

###  Combien de communautés/ports/sites de débarquement de pêche **reçoivent des captures** dans cette pêcherie? Cochez les bonnes cases. Veuillez indiquer le nombre approximatif de communautés/ports/sites de débarquement participants situés à moins de 20 km des lieux de pêche, dans les pays adjacents ou non aux lieux de pêche. *La communauté fait ici référence à des zones géographiques localisées où les résidents considèrent faire partie de la même communauté*.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de communautés/ports/sites de débarquement** | **Communautés/ports/sites de débarquement locaux (dans un rayon de 20 km des sites de pêche)** | **Communautés/ ports/sites de débarquement situés dans un pays adjacent aux sites de pêche** | **Communautés/ports/sites de débarquement situés dans des pays non adjacents aux sites de pêche** |
| 0  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 1-2  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 3-4  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 5-10  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Plus de 10  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Combien de communautés de pêche ont des pêcheurs qui **capturent** des poissons dans cette pêcherie? Cochez les bonnes cases. Veuillez indiquer le nombre approximatif de communautés participantes situées dans un rayon de 20 km des sites de pêche, dans les pays adjacents ou non aux zones de pêche. *La communauté fait ici référence à des zones géographiques localisées où les résidents considèrent faire partie de la même communauté*.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de communautés/ports/sites de débarquement** | **Communautés/ports/sites de débarquement locaux (dans un rayon de 20 km des sites de pêche)** | **Communautés/ ports/sites de débarquement situés dans un pays adjacent aux sites de pêche** | **Communautés/ports/sites de débarquement situés dans des pays non adjacents aux sites de pêche** |
| 0  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 1-2  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 3-4  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 5-10  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Plus de 10  | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Quel est le nombre approximatif de pêcheurs individuels impliqués dans la pêcherie? *Un pêcheur est une personne qui participe à une activité de pêche menée à partir d'un bateau de pêche, d'une plateforme flottante ou fixe, ou d'une rive. Veuillez ne pas compter les transformateurs ni vendeurs de poisson mais inclure les membres d'équipage.*

Cliquez ici pour entrer du texte. Pêcheurs.

### Environ quel pourcentage de pêcheurs individuels de cette pêcherie sont des femmes?

[ ]  0%

[ ]  1-25%

[ ]  26-50%

[ ]  51-75%

[ ]  76-100%

### En moyenne, environ quel pourcentage du **revenu** d'un pêcheur provient de sa participation **à cette pêcherie**?

[ ]  0%

[ ]  1-25%

[ ]  26-50%

[ ]  51-75%

[ ]  76-100%

### Combien de **temps** les pêcheurs s'engagent-ils généralement à participer **à cette pêcherie**?

[ ]  Occasionnel (*consacrent moins de 30% de leur temps de travail à cette pêcherie*)

[ ]  À plein temps, mais saisonniers (*pêcheurs occupés à d'autres activités saisonnières à temps plein lorsqu'ils ne participent pas à cette pêche, comme l'agriculture, ou lorsque la «saison» de pêche peut être adaptée pour ne pas coïncider avec le pic touristique, période à partir de laquelle les bénéfices pourraient être plus élevés*)

[ ]  À temps partiel, toute l'année (*consacrent au moins 30% mais moins de 90% de leur temps de travail à cette pêche*)

[ ]  À temps plein toute l'année (*consacrent au moins 90% de leur temps de travail à cette pêche*)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Combien de **temps** les pêcheurs s'engagent-ils à participer **à la pêche** en général?

[ ]  Occasionnel (*passe moins de 30% de leur temps de travail*)

[ ]  À temps plein, mais saisonnier (*pêcheurs occupés à d'autres activités saisonnières à plein temps lorsqu'ils ne pêchent pas, comme l'agriculture, ou lorsque la «saison» de pêche peut être adaptée pour ne pas coïncider avec la période touristique maximale à partir de laquelle les gains pourraient être plus élevés*)

[ ]  À temps partiel, toute l'année (*consacrent au moins 30% mais moins de 90% de leur temps de travail à pêcher*)

[ ]  À temps plein toute l'année (*consacrent au moins 90% de leur temps de travail à pêcher*)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les pêcheurs des communautés ou des pays en dehors des zones de pêche ont-ils régulièrement accès à cette pêcherie? *Cochez les bonnes réponses*.

[ ]  Non, seuls les pêcheurs qui vivent dans les communautés adjacentes aux sites de pêche ont accès à cette pêcherie.

[ ]  Oui, des pêcheurs d'autre parties du pays cherchent à accéder à cette pêcherie.

[ ]  Oui, les navires d'autres pays (les flottilles qui opèrent dans des eaux éloignées) cherchent à accéder à cette pêcherie.

[ ]  Oui, les pêcheurs des pays voisins se déplacent selon les stocks de poissons.

### En moyenne, à quelle **distance** de la côte les navires de pêche doivent-ils aller pour atteindre les sites de pêche de cette pêcherie?

[ ]  À moins de 100 mètres du rivage/de la ligne des hautes eaux

[ ]  Entre 100 et 10 kilomètres du rivage/de la ligne des hautes eaux

[ ]  Entre 10 et 20 kilomètres du rivage/la ligne des hautes eaux

[ ]  À plus de 20 kilomètres du rivage/de la ligne des hautes eaux

### En moyenne, quelle est la **durée** d'une sortie de pêche moyenne dans cette pêcherie?

*Selon le type d'engin, la durée des sorties de pêche peut se référer à une unité de mesure détaillée, c'est-à-dire aux heures de pêche; au «nombre de jours de pêche», c'est-à-dire le nombre de jours où la pêche est pratiquée (pour les pêcheries dans lesquelles la recherche constitue une partie substantielle de la pêche, les jours où la pêche a lieu sans pêche); ou au «nombre de jours en mer» qui, outre les jours de pêche et de recherche, comprend également tous les autres jours pendant lesquels le navire est sur zone.*

[ ]  < 6 heures

[ ]  6-24 heures (sortie d’une journée)

[ ]  1-4 jours

[ ]  5-10 jours

[ ]  11-30 jours

[ ]  Plus de 30 jours

### Quels moyens de subsistance non liés à la pêche existent pour les pêcheurs qui participent à cette pêche? *Cochez les bonnes cases*.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| [ ]  La pêche est le seul moyen de subsistance.[ ]  Aquaculture[ ]  Agriculture [ ]  Foresterie[ ]  Exploitation minière[ ]  Extraction de pétrole | [ ]  Agriculture (cultures/élevage)[ ]  Manufacture [ ]  Fabrication[ ]  Transformation (incluant après capture)[ ]  Services aux pêcheurs (réparation de bateaux, fabrication de glace, filets/engins, etc. | [ ]  Transport[ ]  Hébergement[ ]  Restaurants et bars[ ]  Voyage et tourisme[ ]  Pêche de loisirs[ ]  Vente au détail[ ]  Autre:Cliquez ici pour entrer du texte. |

## Navires, flotte et engins de pêche

### Quels sont les types d'engins de pêche couramment utilisés dans cette pêche? *Cochez les bonnes cases*.

[ ]  Filets encerclants (par ex. sennes coulissantes)

[ ]  Sennes (par ex. sennes de plage, sennes de bateau)

[ ]  Chaluts (par ex. chalut de fond, chalut pélagique)

[ ]  Dragues (par ex., dragues remorquées, dragues mécanisées)

[ ]  Filets portatifs (par ex. filets actionnés par bateau)

[ ]  Engins retombants (par ex. épervier, casier couvert)

[ ]  Filets maillants et filets emmêlants (par ex. filets maillants, filets maillants dérivants)

[ ]  Pièges (par ex. nasses, verveux)

[ ]  Hameçons et lignes (par ex. lignes à main, pêche à la palangre)

[ ]  Harpons

[ ]  Râteaux

[ ]  Ramassage (cueillette manuelle, creusement)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Quel type d'équipement, le cas échéant, est généralement employé pour utiliser les engins de pêche dans cette pêcherie?

[ ]  Aucun moyen mécanique n'est utilisé dans cette pêcherie pour déployer les engins de pêche.

[ ]  Treuils ou traits (de chaluts) de petite puissance alimentés par le moteur

[ ]  Déploiement et remontée indépendants des engins motorisés

[ ]  Déploiement et remontée de matériel entièrement mécanisés

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Veuillez indiquer le type, le nombre et les caractéristiques moyennes des navires de pêche qui participent **actuellement** à cette pêche.

[ ]  Informations sur les caractéristiques du navire ne sont pas disponibles.

[ ]  Aucun navire de pêche n'est utilisé pour capturer du poisson dans cette pêcherie.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nombre de navires de pêche** | 🞎 Moins de 20 | 🞎 21-100 | 🞎 101-300 | 🞎 Plus de 300 |
|  **Motorisation***Indiquer si présence d'un moteur à bord, sa puissance (en chevaux: CV) et s’il est hors-bord ou à bord. S’il y a plusieurs moteurs, prendre le moteur principal.* | [ ]  Les navires de pêche n’ont pas de moteurs. | [ ]  Moteur hors-bord/à bord ≤100 cv | [ ]  Moteur à bord, moins de 400 cv | [ ]  Moteur à bord, moins de 400 cv |
| **Longueur moyenne (mètres)** | [ ]  Moins de 12 mètres | [ ]  12-24 mètres | [ ]  Supérieur à 24 mètres |
| **Tonnage brut moyen** | [ ]  Moins de 10 tonnes brutes  | [ ]  10-50 tonnes brutes | [ ]  Plus de 50 tonnes brutes  |
| **Réfrigération/stockage** | [ ]  Aucun système de réfrigération des captures à bord des navires de pêche. | [ ]  Glacière sur le pont*Une glacière est un récipient autonome rempli de glace pour refroidir le poisson (sur le pont ou dans la cale).*  | [ ]  Glacière dans les cales*Une cale à glace est une structure sous le pont contenant de la glace pour refroidir le poisson.* | [ ]  Cale avec compartiment réfrigéré *Une cale réfrigérée fait partie de la structure du bateau et est réfrigérée mécaniquement dans le but de congeler le poisson.* |
| **Employé/équipage** | [ ]  Individuel et/ou membres de la famille | [ ]  Groupement coopératif *Tout arrangement dans lequel des individus, autres que des membres de la famille ou des membres d'équipage rémunérés, travaillent ensemble pour mener à bien l'opération de pêche.* | [ ]  Moins de 3 personnes rétribuées*Le paiement peut être monétaire ou non monétaire (par ex. une partie de la capture)* | [ ]  Moins de 3 personnes rétribuées *Le paiement peut être monétaire ou non monétaire (par ex. une partie de la capture)* |

### Lesquels des dispositifs de concentration de poissons suivants sont utilisés dans cette pêche?

[ ]  Aucun dispositif de concentration de poissons n'est utilisé dans cette pêcherie.

[ ]  Dispositifs de concentration de poissons amarrés

[ ]  Dispositifs de concentration de poissons à la dérive

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

## IV) Propriété

### À qui appartiennent les navires de pêche qui participent à cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases*.

[ ]  Aucun bateau de pêche n'est utilisé dans cette pêcherie.

[ ]  La communauté locale dans son ensemble

[ ]  Propriétaire/opérateurs de la communauté locale ou des communautés locales

(*Le propriétaire-exploitant fait référence à un pêcheur qui exploite son propre navire/engin lui appartenant*)

[ ]  Propriétaire/opérateurs externes aux zones de pêche

(*Le propriétaire-exploitant fait référence à un pêcheur qui exploite son propre navire/engin lui appartenant*)

[ ]  Non-pêcheurs de la communauté locale ou des communautés locales

[ ]  Non-pêcheurs et ne proviennent pas de la communauté locale

[ ]  Une entreprise privée du même pays où opèrent la pêcherie

*(L'expression «entreprise» désigne une entreprise ou un groupe de personnes qui exerce des activités de pêche en tant qu'entité juridique unique (elle possède généralement plusieurs navires/engins et emploie plusieurs membres d'équipage).*

[ ]  Société privée détenue à l'échelle internationale

*(L'expression «entreprise» désigne une entreprise ou un groupe de personnes qui exerce des activités de pêche en tant qu'entité juridique unique. Elle possède généralement plusieurs navires/engins et emploie plusieurs membres d'équipage).*

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### À qui appartiennent les engins de pêche utilisés dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Aucun bateau de pêche n'est utilisé dans cette pêcherie.

[ ]  La communauté locale dans son ensemble

[ ]  Pêcheurs de la communauté locale ou des communautés locales

[ ]  Pêcheurs de l'extérieur des zones de pêche (par ex., les flottilles de pêche lointaine)

[ ]  Non-pêcheurs de la communauté locale ou des communautés locales

[ ]  Non-pêcheurs extérieurs à la communauté locale

[ ]  Société privée du même pays où opèrent la pêcherie

[ ]  Société privée détenue à l'échelle internationale

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Si cette pêcherie utilise des dispositifs de concentration du poisson, qui en est généralement le propriétaire? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Aucun dispositif de concentration de poisson n'est utilisé dans cette pêcherie

[ ]  Agence publique (par ex., organisation de gestion des pêches)

[ ]  La communauté locale dans son ensemble

[ ]  Pêcheurs de la communauté locale ou des communautés locales

[ ]  Pêcheurs de l'extérieur des zones de pêche (par ex., flottilles de pêche de zones éloignées)

[ ]  Non-pêcheurs de la communauté locale ou des communautés locales

[ ]  Non-pêcheurs extérieurs à la communauté locale

[ ]  Société privée du même pays où opère la pêcherie

[ ]  Société privée détenue à l'échelle internationale

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les femmes ont-elles le droit de posséder des navires de pêche, des engins de pêche ou des dispositifs de concentration de poissons dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Non, les femmes ne sont pas autorisées à posséder des navires de pêche, engins de pêche ou dispositifs de concentration de poissons dans cette pêcherie.

[ ]  Oui, les femmes sont autorisées à posséder des navires de pêche.

[ ]  Oui, les femmes sont autorisées à posséder des engins de pêche.

[ ]  Oui, les femmes sont autorisées à posséder des dispositifs de concentration de poissons.

## V) Gestion

###  Dans quelle juridiction la pêcherie se trouve-t-elle? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Juridiction/compétence autochtone ou traditionnelle (gestion des pêches continentales, côtières ou hauturières sous juridiction nationale)

[ ]  Un pays (gestion des pêches continentales, côtières ou hauturières sous juridiction nationale)

[ ]  Deux pays avec un accord bilatéral

[ ]  Plusieurs pays avec un accord multilatéral

[ ]  Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (gestion de la pêche en haute mer)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Qui est responsable de la gestion des ressources halieutiques? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Gouvernement central

[ ]  Gouvernement régional

[ ]  Gouvernement local

[ ]  Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)

[ ]  Autorité traditionnelle ou coutumière (par ex., conseil tribal et dirigeants autochtones)

[ ]  Organisation de pêche communautaire

[ ]  Cette pêcherie n'a aucun organe de gestion.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Quel type de système de gestion de la pêche est établi? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Gestion gouvernementale (gestion informative, descendante et non participative)

[ ]  Gestion communautaire (gestion décentralisée déléguée aux communautés locales)

[ ]  Gestion traditionnelle/autochtone/coutumière (gestion contrôlée par les communautés locales et fondée sur des pratiques et usages coutumiers, religieux ou qui s’inscrivent dans la longue durée)

[ ]  Cogestion (gestion effectuée grâce à un partenariat entre le gouvernement et les communautés locales, les ONG, les organismes de recherche ou les organisations de pêcheurs)

[ ]  Cette pêcherie n'est pas gérée.

### Qui participe à l'élaboration des règlements qui régissent la gestion de cette pêcherie? *Cochez les bonnes réponses.*

[ ]  Cette pêcherie n'est pas gérée

[ ]  Les pêcheurs individuels

[ ]  Le personnel de l'organe de gestion

[ ]  Les organisations de pêcheurs

[ ]  Les pêcheurs migrants

[ ]  Organismes à but non lucratif/organisations non gouvernementales (ONG)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Qui est autorisé à donner des conseils et son avis qui seront pris en compte lors du processus d'élaboration des règles de cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Cette pêcherie n'est pas gérée

[ ]  Les pêcheurs individuels

[ ]  Les membres de l'organe de gestion

[ ]  Les organisations de pêcheurs

[ ]  Les pêcheurs migrants

[ ]  Organismes à but non lucratif/organisations non gouvernementales (ONG)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte..

### Quelles mesures de gestion sont utilisées dans la pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Cette pêcherie n'est pas gérée

[ ]  Réglementation des caractéristiques de l'engin de pêche autorisé (par ex., maillage)

[ ]  Restriction du nombre d'engins utilisés par le pêcheur/navire

[ ]  Restriction du nombre de navires autorisés dans la pêcherie

[ ]  Limite de capture par jour par pêcheur/navire

[ ]  Réglementation des caractéristiques des navires de pêche autorisés

[ ]  Réglementation de la puissance du moteur autorisé

[ ]  Établissement d'un calendrier pour réglementer l'entrée et la sortie des navires de pêche dans les ports

[ ]  Restriction du nombre d'heures ou de jours de pêche

[ ]  Fermeture de sites de pêche au cours d'une saison donnée

[ ]  Restrictions dans une zone (y compris zones interdites à la pêche, aires marines protégées à utilisations multiples et réserves marines)

[ ]  Taille minimale et restriction en termes de maturité des espèces

[ ]  Total autorisé des captures

[ ]  Règles de contrôle des captures

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Comment les droits et taxes sont-ils intégrés dans la gestion de la pêche?

[ ]  Il n'y a aucune forme de licence ni d'enregistrement, et les opérations de pêche ne sont pas soumises à des droits de licence, des taxes de débarquement ou impositions.

[ ]  Les opérations de pêche sont officiellement enregistrées; cependant, elles ne sont pas imposées ni les pêcheurs taxés pour leurs activités de pêche.

[ ]  Les opérations de pêche sont autorisées et assujetties à des droits de permis et/ou taxes de débarquement; cependant, ils ne sont pas imposés comme une entreprise commerciale.

[ ]  Les pêcheurs doivent posséder une licence de pêche et leurs activités sont imposées en tant qu'entreprise commerciale.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Y a-t-il des zones de pêche ou des limites définies pour cette pêcherie?

[ ]  Les limites de pêche sont définies par la loi.

[ ]  Il n'y a pas de limites définies pour la zone de pêche.

[ ]  Les zones de pêche existent mais ne sont pas acceptées par les pêcheurs de la pêcherie.

[ ]  Je ne sais pas.

[ ]  Les communautés de pêche participantes définissent les zones de pêche acceptables.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

##  Partie III – Gouvernance des droits fonciers

*Afin de réglementer l'accès à la pêcherie et le volume de ressources capturées, les autorités peuvent gérer une pêcherie par le biais de mécanismes légaux, garantissant les droits d'accès à la pêcherie ou la propriété de la ressource. L'accès à la pêcherie peut également être réglementé par la coutume locale et non par une personne ou une communauté sur une base légale. L'objectif de cette section est d'identifier le type de droits reconnus dans la pêcherie et d'analyser les éléments qui s'y rapportent.*

### **Cette section est composée de deux parties. Veuillez ne répondre qu'aux questions de la section qui s'applique à la pêcherie que vous avez choisi dans ce questionnaire.**

### **Quels types de droits de pêche sont reconnus dans la pêcherie?\***

[ ]  **Cette pêcherie a des droits de pêche reconnus légalement. Veuillez répondre aux questions de la section I «Droits de pêche légalement reconnus» (questions 39 à 50).**

[ ]  **Cette pêcherie a des droits coutumiers/traditionnels. Veuillez répondre aux questions de la section II «Droits de pêche coutumiers» (questions 51 à 60).**

**\* Si cette pêcherie possède à la fois des droits de pêche légalement reconnus et des droits coutumiers/traditionnels, veuillez répondre aux questions dans les deux sections.**

## Les droits de pêche légalement reconnus

### Veuillez indiquer le type de droits de pêche légalement reconnus qui sont **actuellement** utilisés pour gérer la pêche et l'année où ces droits ont été mis en œuvre pour la première fois dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| **Type d'approche fondée sur les droits** | **Année de mise en œuvre**  |
| **Restrictions de licence**  |  |
| [ ]  Licences de pêche individuelles | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| **Quotas d’effort** |  |
| [ ]  Quotas d’effort individuels | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| [ ]  Quotas d’effort pour un groupe ou une communauté  | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| **Quotas de capture** |  |
| [ ]  Quotas de capture individuels | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| [ ]  Quotas de capture pour un groupe ou une communauté | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| [ ]  Quotas de développement de la communauté | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| **Droits territoriaux**  |  |
| [ ]  Droits d’usage territoriaux dans le secteur des pêches (DUT) | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| **Quotas après capture/transformation** |  |
| [ ]  Quotas de transformation individuels | Cliquez ici pour entrer du texte. |
| **Autre** |  |
| [ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. | Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Le système actuel de droits de pêche reconnaît-il les droits de pêche informels coutumiers ou traditionnels qui ont été utilisés pour gérer la pêche auparavant?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui | [ ]  Non |

### À qui les droits de pêche légalement reconnus ont été **initialement** attribués dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Pêcheurs individuels [ ]  Navires de pêche[ ]  Propriétaires de navires de pêche[ ]  Membres de la famille des pêcheurs[ ]  Communautés[ ]  Clans[ ]  Pêcheurs d’autres communautés ou pays membres de cette pêcherie | [ ]  Organisations de pêche (coopératives, associations) [ ]  Sociétés privées nationales[ ] Transformateurs ou acheteurs de poissons[ ]  Navires étrangers[ ]  Sociétés privées étrangères[ ] Hommes seulement[ ]  Femmes seulement[ ]  Autres: Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Qui est autorisé à détenir **actuellement** les droits de pêche légalement reconnus pour cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Pêcheurs individuels[ ]  Navires de pêche[ ]  Propriétaires de navires de pêche[ ]  Membres de famille des pêcheurs[ ]  Communautés[ ]  Clans[ ]  Pêcheurs d'autres communautés ou pays qui participent à cette pêcherie | [ ]  Organisations de pêcheurs (coopératives, associations) [ ]  Société privée nationale[ ] Transformateurs ou acheteurs de poissons[ ]  Navires étrangers[ ]  Sociétés privées étrangères[ ] Hommes seulement[ ]  Femmes seulement[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Veuillez décrire toute restriction spécifique concernant les personnes qui peuvent détenir, recevoir ou acheter des droits de pêche légalement reconnus pour cette pêcherie (restriction foncière pour les femmes, les non-autochtones, les groupes ethniques, etc.).

Cliquez ici pour entrer du texte.

[ ]  Il n'y a pas de restrictions en matière de détention, réception ou achat de droits de pêche.

### De quelle manière les droits de pêche légalement reconnus ont-ils été **initialement** attribués aux membres de la pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Enchère

[ ]  Données d'historique de capture

[ ]  Données d'historique de transformation

[ ]  Attribution uniforme aux pêcheurs qui participent traditionnellement à la pêche

[ ]  Attribution à la communauté

[ ]  Attribution au secteur de la pêche/à un groupe de pêcheurs

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les critères d'attribution initiale des droits de pêche légalement reconnus ont-ils pris en considération l'une des problématiques suivantes? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Capacité des communautés pauvres et vulnérables à satisfaire leurs besoins de subsistance de base

[ ]  Maintenir la capacité de transformation du poisson dans des communautés spécifiques

[ ]  Viabilité économique de l'activité de pêche

[ ]  Les droits des minorités ethniques de pêcher

[ ]  Les droits des groupes autochtones de pêcher

[ ]  Les droits de pêche pour la prochaine génération de pêcheurs

[ ]  Droits de pêche des communautés de pêcheurs migrants/pêcheurs

[ ]  Durabilité du ou des stock(s)

[ ]  Les droits des femmes à pêcher

[ ]  Aucune de ces questions n'a été prise en compte dans les critères d'allocation.

### Les droits de pêche légalement reconnus ont-ils été attribués pour les captures réalisées en utilisant un type d'engin de pêche ou une espèce spécifique?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [ ]  Engin | [ ]  Espèces | [ ]  Les deux | [ ]  Aucun |

46a) Si des droits ont été attribués à la pêcherie pour un engin de pêche ou une espèce spécifique, veuillez indiquer à quel engin ou quelle espèce les droits de pêche sont associés.

Cliquez ici pour entrer du texte.

### En général, une fois que les droits de pêche légalement reconnus sont attribués, pendant combien de temps les droits sont-ils valables?

[ ]  Les droits sont valables pour un nombre spécifique de mois.

[ ]  Les droits sont valables pour la durée de la saison de pêche.

[ ]  Les droits sont valables pour un an.

[ ]  Les droits sont valables pour plusieurs années.

[ ]  Les droits sont attribués sans limite de temps.

[ ]  Autre:Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les détenteurs de droits peuvent-ils vendre ou louer leurs droits de pêche légalement reconnus? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Les droits de pêche peuvent être loués.

[ ]  Les droits de pêche peuvent être vendus.

[ ]  Non, les droits de pêche ne peuvent être ni loués ni vendus.

48a) Si les droits de pêche légalement reconnus peuvent être vendus ou loués, leur détenteur doit-il les transférer dans leur globalité? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Non, les droits de pêche ne peuvent être ni loués ni vendus.

[ ]  Le droit de pêche doit être **vendu** dans sa globalité.

[ ]  Le droit de pêche doit être **loué** dans sa globalité.

[ ]  Le droit de pêche peut être divisé et **vendu** en unités plus petites que l'allocation initiale.

[ ]  Le droit de pêche peut être divisé et **loué** en unités plus petites que l'allocation initiale.

### Existe-t-il des limites à la quantité de droits de pêche légalement reconnus qu'une personne, un navire de pêche, une société ou une communauté peut détenir? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Non, il n'y a pas de limite au nombre de droits de pêche détenu par une personne, entreprise ou communauté.

[ ]  Oui, il y a des limitations sur les droits de pêche **qu'une personne** peut détenir à la fois.

🞎 Oui, il y a des limitations sur les droits de pêche **qu'une société** peut détenir à la fois.

[ ]  Oui, il y a des limitations sur les droits de pêche **qu'une communauté** peut détenir à la fois.

[ ]  Oui, il y a des limitations sur les droits de pêche que **toute personne ou entité étrangère** peut détenir à la fois.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les droits de pêche légalement reconnus peuvent-ils être hérités?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui | [ ]  Non |

## II) Droits de pêche coutumiers et traditionnels

### Veuillez décrire les droits de pêche coutumiers ou traditionnels actuellement utilisés pour gérer cette pêcherie?

Cliquez ici pour entrer du texte..

### Qui contrôle l'attribution des droits de pêche coutumiers ou traditionnels pour cette pêcherie?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Leaders communautaires[ ]  Autorités locales[ ]  Propriétaires [ ]  Pêcheurs individuels participant à la pêche | [ ]  Hommes de la communauté/clan/groupe [ ]  Femmes de la communauté/clan/groupe[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Qui est autorisé à détenir des droits de pêche coutumiers ou traditionnels? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Pêcheurs individuels[ ]  Membres de la famille[ ]  Communautés[ ]  Clan | [ ]  Hommes[ ]  Femmes[ ]  Organisations de pêcheurs (coopératives de pêche, associations, etc.) [ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Comment les droits de pêche coutumiers ou traditionnels sont-ils attribués aux membres de la pêcherie?

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les droits de pêche coutumiers ou traditionnels sont-ils attribués pour une pêche qui utilise un type d'engin de pêche spécifique ou une espèce particulière?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [ ]  Engin | [ ]  Espèces | [ ]  Les deux | [ ]  Aucun |

55a) Veuillez décrire le type d'engin et les espèces pour lesquels des droits de pêche coutumiers sont attribués.

Cliquez ici pour entrer du texte.

### En général, une fois les droits de pêche coutumiers ou traditionnels attribués, quelle est la durée de validité des droits?

[ ]  Les droits sont valables pour un nombre spécifique de mois.

[ ]  Les droits sont valables pour la durée de la saison de pêche.

[ ]  Les droits sont valables pour un an.

[ ]  Les droits sont valables pour plusieurs années.

[ ]  Les droits sont attribués sans limite de temps.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les critères d'attribution des droits de pêche coutumiers ou traditionnels prennent-ils en considération l'une des problématiques suivantes? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Capacité des personnes pauvres et vulnérables à satisfaire leurs besoins de subsistance de base

[ ]  Viabilité économique de l'activité de pêche

[ ]  Les droits des minorités ethniques de pêcher

[ ]  Les droits des groupes autochtones de pêcher

[ ]  Les droits de pêche pour la prochaine génération de pêcheurs

[ ]  Droits de pêche des communautés de pêcheurs migrants/pêcheurs

[ ]  Durabilité du ou des stock(s)

[ ]  Les droits des femmes à pêcher

[ ]  Aucune de ces questions n'est/n’a été prise en compte dans les critères d'allocation.

### Les droits de pêche coutumiers ou traditionnels sont-ils transférables entre pêcheurs?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui | [ ]  Non |

### Existe-t-il des restrictions spécifiques en matière de détention, réception ou achat de droits de pêche coutumiers ou traditionnels pour cette pêcherie (restriction foncière pour les femmes, les non-autochtones, les groupes ethniques, etc.)?

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Les droits de pêche coutumiers ou traditionnels peuvent-ils être hérités?

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui | [ ]  Non |

## Partie IV – Changements observés dans la pêche

*L'introduction d'une approche fondée sur les droits dans une pêcherie peut influencer la manière dont l'activité de pêche est pratiquée, les caractéristiques de la flottille ainsi que les écosystèmes locaux. Cette section comporte des questions visant à identifier les changements qui se sont produits dans cette pêcherie depuis la mise en œuvre du programme fondé sur les droits.*

***Si la pêcherie n'a pas de programme de gestion fondé sur les droits, veuillez décrire les changements survenus au cours des 10 dernières années.***

### Est-ce que vous ou d'autres personnes qui connaissent cette pêcherie avez remarqué des **changements dans la taille** des espèces les plus importantes capturées depuis que l'approche fondée sur les droits a été mise en œuvre?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom commun des espèces** | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** |  **Je ne sais pas** |
| 1. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 2. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 3. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| 4. Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Dans quelle mesure le **nombre total de pêcheurs** participant à cette pêche a-t-il changé depuis que l'approche fondée sur les droits a été mise en œuvre?

[ ]  Le nombre de pêcheurs dans cette pêcherie n'a **pas changé**.

[ ]  Le nombre de pêcheurs dans cette pêcherie a **augmenté**.

[ ]  Le nombre de pêcheurs dans cette pêcherie a **diminué**.

[ ]  Je ne sais pas

### Dans quelle mesure la **distance parcourue** au cours d'une sortie de pêche moyenne dans cette pêcherie a-t-elle changé depuis l'application de l'approche fondée sur les droits?

*Une sortie de pêche est définie comme la période de temps qui s'écoule entre le moment où un navire de pêche quitte le port et son retour pour débarquer le poisson pêché depuis son départ du port.*

[ ]  La distance parcourue durant une sortie de pêche moyenne n'a **pas changé**.

[ ]  La distance parcourue durant une sortie de pêche moyenne a **augmenté**.

[ ]  La distance parcourue durant une sortie de pêche moyenne a **diminué**.

[ ]  Je ne sais pas.

### Quelle est la durée d'une sortie de pêche moyenne dans cette pêcherie depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

*Une sortie de pêche est définie comme la période de temps qui s'écoule entre le moment où un navire de pêche quitte le port et son retour pour débarquer le poisson pêché depuis son départ du port.*

[ ]  La durée d'une sortie de pêche moyenne n'a **pas changé**.

[ ]  La durée d'une sortie de pêche moyenne a **augmenté**.

[ ]  La durée d'une sortie de pêche moyenne a **diminué**.

[ ]  Je ne sais pas.

### Y a-t-il eu des changements dans le **type d'engin de pêche** utilisé depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type d’engin utilisé dans la pêcherie** | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Inconnu** |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements dans le **nombre de navires de pêche** qui ont participé à cette pêche depuis que l'approche fondée sur les droits a été mise en œuvre?

🞎 Aucun bateau de pêche n'est utilisé pour capturer du poisson dans cette pêcherie.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de navire** | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| Navires sans moteur | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Navires avec un moteur hors-bord | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Navires avec un moteur à bord, de moins de 400 chevaux | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Navires avec un moteur à bord, de plus de 400 chevaux | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements dans les **caractéristiques moyennes** de la flotte depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Caractéristiques du navire** | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| Longueur moyenne (mètres) | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Tonnage brut moyen | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| Puissance moyenne (kW ou CV) | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements dans l'**utilisation de dispositifs de concentration** de poissons utilisés dans cette pêcherie depuis que l'approche fondée sur les droits a été mise en œuvre?

🞎 Aucun dispositif de concentration de poissons n'est utilisé pour améliorer cette pêche.

🞎 L'utilisation de dispositifs de concentration de poissons n'a **pas changé**.

🞎 L'utilisation de dispositifs de concentration de poissons a **augmenté**.

🞎 L'utilisation de dispositifs de concentration de poissons a **diminué**.

🞎 Je ne sais pas.

### Y a-t-il eu des changements au niveau de ceux qui possèdent les **navires de pêche** de la pêcherie depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

🞎 Aucun bateau de pêche n'est utilisé dans cette pêcherie.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| **Navires appartenant et exploités par un équipage rémunéré** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Navires appartenant à des particuliers et loués à des pêcheurs** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Navires appartenant à des des entreprises commerciales** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements en matière de **propriété des engins de pêche de la pêcherie** depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

🞎 Aucun engin de pêche n'est utilisé dans cette pêcherie.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| **Équipement appartenant et exploité par un équipage rémunéré** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Engins appartenant à des particuliers et loués à des pêcheurs** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Engins appartenant à des des entreprises commerciales** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements en matière de **propriété des dispositifs de concentration de poissons de la pêcherie** depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

🞎 Aucun dispositif de concentration de poissons n'est utilisé dans cette pêcherie.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| **Dispositif de concentration de poissons** **appartenant à des particuliers**  | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Dispositif de concentration de poissons** **appartenant à des entreprises** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

### Y a-t-il eu des changements notables dans le **pourcentage de droits de pêche légalement reconnus détenus** par des individus, des sociétés et des entités étrangères depuis l'attribution initiale des droits?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Inchangé** | **Augmenté** | **Diminué** | **Je ne sais pas** |
| **Droits de pêche détenus par des particuliers** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Droits de pêche détenus par des navires de pêche** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Droits de pêche détenus par des entreprises** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |
| **Droits de pêche détenus par des entités étrangères** | [ ]   | [ ]  | [ ]  | [ ]  |

## Partie V – Les difficultés liées aux droits de pêche

*Les droits de pêche dans une pêcherie peuvent être menacés par des activités de pêche illégales, des conflits dans le secteur de la pêche ou entre des secteurs, et par des catastrophes. Cette section pose des questions visant à identifier la présence de ces menaces et comment les responsables de la gestion de la pêche cherchent à y apporter des solutions.*

## Suivi et application

### Qui est responsable du suivi des activités de pêche et de l'application de la réglementation dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Aucune entité n'est responsable du suivi et de l'application

[ ]  Entité(s) gouvernementale(s)

[ ]  Organisation régionale de gestion des pêches (ORGP)

[ ]  Organisation non gouvernementale (ONG)

[ ]  Communauté(s) locale(s)

[ ]  Autres: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Lesquels des systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance suivants sont utilisés pour contrôler l'activité de pêche dans cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Avant la pêche** | **Durant la pêche** | **Au cours du débarquement** | **Après le débarquement** |
| [ ]  Autorisation/problème de documentation[ ]  Dédouanement des navires[ ]  Aucun [ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]  Journal de bord[ ]  Navires de patrouille[ ]  Avions de patrouille[ ]  Hélicoptères [ ]  Observateurs[ ]  VMS [ ]  Imagerie satellite [ ]  Patrouilles de plage[ ]  Marine nationale ou garde-côte [ ]  Aucun[ ]  Autre:Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]  Suivi des captures[ ]  Suivi du transbordement [ ]  Aucun[ ]  Autre:Cliquez ici pour entrer du texte. | [ ]  Suivi de la vente et commercialisation [ ]  Suivi de l’exportation [ ]  Suivi des barrages routiers et du transport [ ]  Aucun[ ]  Autre:Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Parmi les mesures d'application suivantes, lesquelles sont utilisées pour assurer le respect des règlements de la pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Sanctions économiques (par ex. amendes)

[ ]  Suspension temporaire des droits de pêche

[ ]  Retrait permanent des droits de pêche

[ ]  Confiscation du matériel de pêche

[ ]  Confiscation du navire de pêche

[ ]  Accusations criminelles et emprisonnement

[ ]  Mesure d'exécution appliquée par la communauté (par ex. pression)

[ ]  Aucune mesure d'application n'est utilisée dans cette pêcherie.

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte..

### À quelle fréquence ces mesures d'application sont-elles mises en œuvre?

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ]  Jamais | [ ]  Rarement | [ ]  Parfois | [ ]  Souvent | [ ]  Toujours | [ ]  Je ne sais pas |

### Le **taux de non-conformité** est-il resté stable, a-t-il augmenté ou diminué depuis la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [ ]  Augmenté | [ ]  Diminué | [ ]  Stable | [ ]  Je ne sais pas |

### Veuillez expliquer brièvement les types de cas de non-conformité les plus fréquents (par ex., braconnage, transbordements en mer, pêche en dehors des zones autorisées).

[ ]  La non-conformité n'est pas un problème dans cette pêcherie.

Cliquez ici pour entrer du texte.

## Conflits

### Quels types de conflits existent actuellement entre les **acteurs de la pêcherie**? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Il n'y a pas de conflit entre les parties prenantes dans cette pêcherie.

[ ]  Conflits en matière d’attribution (par ex., les communautés réclament la répartition équitable des droits)

[ ]  Désaccords entre ceux qui gèrent la pêche et les pêcheurs concernant la gestion

[ ]  Concurrence entre les communautés sur la ressource

[ ]  Concurrence entre les communautés de pêcheurs et les pêcheurs saisonniers migrants

[ ]  Conflits entre la pêche artisanale locale et les pêcheurs industriels nationaux

[ ]  Conflits entre la pêche artisanale locale et les pêcheurs industriels étrangers

[ ]  Conflits entre pêcheurs industriels nationaux et pêcheurs industriels étrangers

[ ]  Conflits entre pêcheurs dont les engins de pêche ciblent les mêmes espèces

[ ]  Conflits entre pêcheurs dont les engins de pêche ciblent différentes espèces

[ ]  Conflits entre la communauté de pêcheurs et la pêche récréative

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

79a) Veuillez décrire en détail ces conflits et pourquoi vous croyez qu'ils existent.

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Quels types de secteurs non liés à la pêche sont en conflit avec les membres de cette pêcherie? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Il n'y a pas de conflit entre les acteurs de cette pêcherie et les autres secteurs.

[ ]  Agriculture (irrigation, pollution, etc.)

[ ]  Groupes de pasteurs à la recherche d'accès à l'eau

[ ]  Aquaculture

[ ]  Tourisme

[ ]  Projets d'infrastructure et développement industriel (ports maritimes, ports de pêche, etc.)

[ ]  Exploitation minière, pétrolière ou gazière

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

80a) Veuillez décrire en détail ces conflits et pourquoi vous croyez qu'ils existent.

Cliquez ici pour entrer du texte.

### Quels types de mécanismes de résolution des conflits existent pour les acteurs de la pêcherie pour résoudre les conflits? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  La pêcherie n'a pas de mécanisme établi de résolution des conflits

[ ]  Systèmes juridiques (par ex., cours de justice ou autres autorités)

[ ]  Autorité gouvernementale de gestion des pêches

[ ]  Systèmes coutumiers (conseil tribal par ex.)

[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Dans quelle mesure les mécanismes de résolution des conflits établis sont-ils efficaces pour réduire les conflits?

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ]  Pas du tout efficaces  | [ ]  Rarement efficaces  | [ ]  Parfois efficaces  | [ ]  Assez efficaces  | [ ]  Très efficaces  |

## Catastrophes et évènements dangereux

### Lesquels des types d'évènements dangereux suivants ont affecté cette pêcherie depuis la mise en place du système de droits de pêche? *Cochez les bonnes cases.*

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Aucune catastrophe naturelle n'a affecté cette pêcherie.[ ]  Inondations[ ]  Vagues et montée des eaux (dont tsunami)[ ]  Tempêtes[ ]  Tremblements de terre[ ]  Éruption volcanique [ ]  Sécheresse (intérieur)[ ]  Maladie des poissons[ ]  Pollution par les hydrocarbures | [ ]  Déchets solides (plastiques, matériaux ménagers, etc.)[ ]  Pollution agricole[ ]  Pollution mécanique [ ]  Accidents de pipeline [ ]  Accidents de forage[ ]  Catastrophes nucléaires[ ]  Conflits militaires[ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte. |

### Quels effets les évènements dangereux ont-ils eu sur cette pêcherie depuis la mise en place du système de droits de pêche? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Aucun aléa n'a affecté cette pêcherie depuis la mise en place du système de droits de pêche.

[ ]  Les bateaux de pêche ont été endommagés.

[ ]  Les engins de pêche ont été endommagés.

[ ]  Le stock a été affecté négativement (mortalité inhabituelle du stock, habitat pour la reproduction affecté).

[ ]  Les pêcheurs ont dû quitter leur communauté.

[ ]  Les installations de transformation qui sont importantes pour cette pêche ont été endommagées.

[ ]  Des entreprises liées à la pêche ont été endommagées (fournisseurs de carburant et d'appâts, fabricants d'engins).

[ ]  Les infrastructures liées à la pêche ont été endommagées (ports, jetées, quais, etc.).

[ ]  L'infrastructure générale de la communauté a été endommagée (maisons, écoles, magasins, services publics).

 [ ]  Autre: Cliquez ici pour entrer du texte.

### Si un évènement dangereux se produit, est-il possible d'identifier les détenteurs individuels de droits de pêche afin d'acheminer l'aide ou de réaffecter les droits de pêche? *Cochez les bonnes cases.*

[ ]  Oui, il est possible d'identifier les détenteurs individuels de droits de pêche afin de **fournir de l'aide** (secours d'urgence, transfert d'argent, remplacement d'équipements et d'infrastructures, etc.).

[ ]  Oui, il est possible d'identifier les détenteurs individuels de droits de pêche afin de **réattribuer les droits de pêche** (par ex. en réaffectant le droit de pêche aux pêcheurs touchés par l'évènement).

[ ]  Non, il n'est pas possible d'identifier les détenteurs de droits de pêche individuels.

## Partie VI – Information additionnelle

### Avez-vous d'autres informations à fournir sur l'utilisation des droits de pêche dans cette pêcherie?

Cliquez ici pour entrer du texte.

**SI vous avez utilisé des documents de référence ou d'autres ressources pour remplir votre questionnaire, veuillez fournir ces références ici. Lorsque cela est possible, indiquez par quel moyen nous pouvons avoir accès à ces ressources.**

Cliquez ici pour entrer du texte.

**NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PARTICIPATION À CE PROJET**

**Pour d'autres questions ou des clarifications sur ce questionnaire, veuillez contacter**

**UserRights-2018@fao.org**